

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1213^E RÉUNION

21 MAI 2024
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

PSC/PR/BR.1213(2024)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), à sa 1213^e réunion, tenue le 21 mai 2024, a examiné la situation dans la région du Darfour, à l'ouest du Soudan.

1. Le Conseil a rappelé le Communiqué [\[PSC/PR/COMM.1209 \(2024\)\]](#) adopté à sa 1209^e réunion tenue le 18 avril 2024.
2. Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation quant à la situation qui prévaut actuellement autour d'El Fasher, au Darfour-Nord et ce, en dépit des nombreux appels lancés aux parties belligérantes, y compris les appels du Président de la Commission de l'UA et du Président du Comité de haut niveau sur le Soudan, leur demandant de cesser les combats et de reprendre les négociations.
3. Le Conseil a réitéré l'appel du Président de la Commission aux parties les invitant à revenir à la trêve locale qui a épargné à El Fasher les pires combats pendant un an, et à lever le siège actuel de la ville qui a engendré davantage d'atrocités et de difficultés pour les civils, ainsi qu'à revenir, sans délai, à une plateforme de négociation élargie à Djeddah.
4. Le Conseil a exhorté les parties belligérantes à assurer l'accès humanitaire aux populations dans le besoin, au Darfour et ailleurs au Soudan.
5. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par le danger imminent que l'escalade du conflit fait peser sur les civils, y compris la probabilité accrue de graves atrocités, et a appelé au retrait des parties des bâtiments civils, des institutions ainsi que des bâtiments et établissements gouvernementaux.
6. Le Conseil a demandé à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples d'enquêter d'urgence sur la situation des droits de l'homme à El Fasher et dans d'autres régions du Darfour et de lui faire rapport, y compris sur les recommandations en vue d'amener les auteurs à rendre compte de leurs actes.
7. Le Conseil a également demandé au Comité de haut niveau de l'UA de travailler en collaboration avec l'Envoyé spécial de l'UA pour la prévention du crime de génocide, nouvellement nommé, afin de formuler des propositions sur la manière de faire face aux atrocités en cours et de prévenir une nouvelle escalade au Darfour, ainsi que d'élaborer un plan de protection des civils.
8. Le Conseil a en outre réitéré sa [décision](#) d'entreprendre une mission au Port-Soudan afin de recueillir des informations de première main sur la situation sur le terrain et d'exprimer sa solidarité avec le peuple soudanais en proie à la souffrance.
9. Le Conseil est convenu de demeurer activement saisi de la question.